

NANTES MÉTROPOLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ MÉTROPOLITAIN

Par arrêté 2022-187 en date du 7 mars 2022, Madame la Présidente de Nantes Métropole a prescrit l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative à l'élaboration du règlement local de publicité métropolitain (RLPm) de Nantes Métropole.

Le RLPm règlement l'installation des publicités et préenseignes sur le territoire métropolitain en instaurant trois zones de publicité (ZP), aux protections graduées selon la sensibilité paysagère, patrimoniale, architecturale des lieux. Il définit également des règles relatives aux enseignes.

Nantes Métropole, représentée par sa Présidente, est l'autorité en charge de l'élaboration du règlement local de publicité métropolitain. Au terme de l'enquête publique, le projet de RLPm, éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier d'enquête publique, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, pourra être approuvé par délibération du Conseil métropolitain.

L'enquête publique se déroulera au siège de Nantes Métropole, situé 2 cours du Champ de Mars, à Nantes, siège de la présente enquête publique, du 11 au 28 avril 2022, aux jours et heures habituels d'ouverture au public des services, soit du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h, ainsi que dans les lieux de permanence du Commissaire enquêteur, aux horaires et jours d'ouverture. M. Jacques Cadro, retraité de gendarmerie, a été désigné commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête publique sera mis à disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture au siège de Nantes Métropole (à Nantes) ainsi que dans les pôles de proximité Loire-Chézine (à Saint Herblain), Erdre et Cens (à Nantes), Erdre et Loire (à Nantes), Loire, Sèvre et Vignoble (à Vertou) et Sud-Ouest (à Bouguenais).

Le dossier d'enquête sera également disponible dans les mairies des communes membres (Basse-Goulaine, Bouaye, Bouguenais, Brains, Carquefou, Couëron, Indre, La Chapelle sur Erdre, La Montagne, Le Pellerin, Les Sorinières, Mauves-sur-Loire, Nantes, Orvault, Rezé, Saint-Aignan-de-Grand-Lieu, Saint-Herblain, Saint-Jean-de-Boiseau, Saint-Léger-Les-Vignes, Saint-Sébastien-sur-Loire, Sainte-Luce-Sur-Loire, Sautron, Thouaré-sur-Loire et Vertou), lieux d'enquête.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête, par courrier adressé par voie postale à l'adresse suivante : Madame La Présidente, commissaire enquêteur – élaboration du RLPm de Nantes Métropole – 2 cours du Champ de Mars, ou par voie électronique dont l'objet du mail précisera « enquête publique relative à l'élaboration du règlement local de publicité métropolitain – observations à l'attention du commissaire enquêteur » à l'adresse : RLPm@nantesmetropole.fr

Ces observations seront transmises au commissaire enquêteur et retransmises sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/2968>

Un accès gratuit au dossier est également garanti sur un poste informatique dans chacun des pôles de proximité et au siège de Nantes Métropole aux jours et heures précités d'ouverture des services, ainsi que dans les mairies lieux d'enquête aux jours et heures d'ouverture des services.

Préalablement à tout déplacement, il est conseillé de se renseigner auprès du lieu choisi afin de connaître les modalités pratiques mises en place en raison de la crise sanitaire.

Toute information complémentaire relative au projet de RLPm peut être demandée auprès de Madame la Présidente :

- par courrier adressé à : 2 Cours du Champ de Mars, 44 923 Nantes Cedex 9
- par mail à l'adresse : RLPm@nantesmetropole.fr
- par téléphone au 02 40 99 48 48

Les personnes intéressées pourront obtenir communication du dossier d'enquête publique, à leur demande et à leurs frais, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public dans les lieux suivants:

- Au siège de Nantes Métropole, 2 cours du Champ de Mars, à Nantes, salle de la Sanguèse, le lundi 11 avril 2022 de 9h00 à 12h00, et le jeudi 28 avril 2022 de 14h00 à 18h00
- Au pôle Loire Chézine de Nantes Métropole, 6 rue Virginia Woolf, à Saint-Herblain, local ADS/PLUm, le mercredi 13 avril 2022 de 9h00 à 12h00
- Au pôle Sud Ouest de Nantes Métropole, 3 boulevard Nelson Mandela, à Bouguenais, le mercredi 13 avril 2022 de 14h00 à 17h00, salle de la petite rivière
- A la mairie de quartier de Nantes-Chantenay, 1 place de la Liberté, à Nantes, salle de réunion 002, le samedi 16 avril 2022, de 9h00 à 12h00
- Au pôle Erdre et Cens de Nantes Métropole, bâtiment Newton, 48 boulevard Einstein, à Nantes, salle Newton, le jeudi 21 avril 2022 de 9h00 à 12h00
- Au pôle Erdre et Loire de Nantes Métropole, 222 boulevard Jules Verne, à Nantes, salle du Bout du Monde, le jeudi 21 avril 2022 de 14h00 à 17h00
- A la mairie centrale de Nantes, 2 rue de l'Hôtel de Ville, salle Baco de la Chapelle, le samedi 23 avril 2022 de 9h00 à 12h00
- Au pôle Loire, Sèvre et Vignoble de Nantes Métropole, Bel Air Plaza, 6 rue Marie Curie, à Vertou, salle Challand, le mercredi 27 avril 2022 de 14h00 à 17h00

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront consultables au siège de Nantes Métropole, situé 2 cours du Champ de Mars, à Nantes, sur le site internet de Nantes Métropole, ainsi que dans chaque mairie et sur les sites internet des communes membres dès leur réception et durant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Johanna ROLLAND
Présidente de Nantes Métropole